

ACTION SOCIALE

En faveur des
personnels de
l'Education Nationale



Rectorat de l'Académie de Martinique
Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER CEDEX



- *Prêts et aides exceptionnelles :*

Service social du Rectorat –
KERLYS - 97200 FORT DE FRANCE -

Mail : ce.ssl@ac-martinique.fr
Tél : 05-96-52-26-33

- *Autres aides :*

Bureau de l'action sociale du Rectorat
TERREVILLE - SCHOELCHER
Niveau 01, porte 124

Tél : 05-96-52-26-71
Mail : sec.actionssociales@ac-martinique.fr

Vous pouvez également consulter le site
internet académique :

<https://www.ac-martinique.fr/action-sociale-en-faveur-des-personnels-121778>



LES BENEFICIAIRES

- Agents titulaires ou stagiaires en activité
- Maîtres contractuels (Enseignement privé sous contrat ou agréé en activité)
- Fonctionnaires retraités de l'EN
- Ayants cause (veuves ou veufs d'agents, non remariés ; orphelins de – 21 ans)
- Agents contractuels de droit public

Famille

- Cesu garde d'enfants de 0 à 6 ans

Site internet : <http://www.cesu-fonctionpublique.fr>

- Aides ménagères ou travailleuses familiales

S'adresser à la MGEN / tél. : 08 21 01 19 72

- Chèque-vacances

Site internet :

<http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr>

- Loisirs des enfants

* Centres de vacances avec hébergement

* Centres de loisirs sans hébergement

- Aide aux parents d'enfants handicapés :

* Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans ;

* Allocation aux parents d'enfants handicapés de 20 à 27 ans (infirmités, maladie chronique, en études, apprentissage, formation professionnelle)

* Centres de vacances spécialisés pour enfants et jeunes handicapés.

Logement / Installation / Equipement : personnels nouvellement affectés dans l'académie

* **Réservation de logements sociaux**
Préfecture – Tél : 05 96 39 49 63

* **Comité interministériel des villes (CIV)** : aide au logement aux agents affectés dans les établissements situés en Zone Urbaine Sensible.

* **Aide à l'installation des personnels** (AIP et AIP-VILLE) : www.aip-fonctionpublique.fr
aide au logement – déménagement

Aide urgente et exceptionnelle : personnels en activité (difficultés financières)

Aide exceptionnelle : stagiaires et néo-titulaires affectés dans une autre académie

Prêt à court terme et sans intérêts : personnels rencontrant des difficultés graves et exceptionnelles



Aide à la garde d'enfant pour les enfants de moins de 3 ans

Aide à l'entrée dans un logement locatif
(non cumulable avec l'AIP et le CIV)

Aide aux études supérieures des enfants des personnels

Préparation d'un Bac professionnel : enfants obligés de quitter l'académie

Accompagnement de personnels malades : hospitalisés hors du département

Aide aux retraités de l'Enseignement public : difficultés financières imprévisibles.

Consultations juridiques

Consultations en économie sociale et familiale

Unité d'accueil et d'écoute : service gratuit et anonyme (difficultés professionnelles ou personnelles)
Tél. : 0 805 500 005